

VOCATIONS (exemple : UM5*1L35)

Les zones urbaines multifonctionnelles (UM)

- Centralités anciennes et coeurs historiques
- Tissus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
- Tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes
- Tissus à dominante de maisons individuelles récentes
- Tissus urbains situés en lisières ou isolés en zones naturelles ou agricoles

Les zones urbaines particulières (UP)

- Zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
- Zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
- Zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT

Les zones urbaines spécifiques (US)

- Zones urbaines liées aux équipements
- Zones urbaines spécifiques liées à l'économie

Les zones à urbaniser (AU)

- Zones AU multifonctionnelles
- Zones AU spécifiques liées à l'économie
- Zones AU99 : zones à urbaniser à long terme

Les zones agricoles et naturelles (A et N)

- Zones agricoles réservoirs de biodiversité
- Zones agricoles génériques
- Zones naturelles réservoirs de biodiversité
- Zones naturelles génériques
- Zones naturelles de loisirs et d'équipement
- Zones naturelles spécifiques
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

■ Bâtiment ou groupe de bâtiments identifiés en A ou N

Bande d'accès (exemple : UM5*1L35)

- * Constructibilité par nouvelle bande d'accès autorisée
- Constructibilité par nouvelle bande d'accès interdite

DISPOSITIONS RELATIVES
AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5

Catégorie de secteur pour l'application des règles de stationnement
NB : la catégorie 0 correspond à des dispositions spécifiques pour certaines zones
précisées dans le règlement écrit

Moderation des règles de stationnement



Périmètre de modulation des règles de stationnement
(à consulter dans le règlement écrit)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE
A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5*1L35)

Secteurs de diversité sociale

L Logement locatif social
A Accession sociale
35 Pourcentage minimum de surface de plancher dédiée
D Dispositions particulières précisées dans le règlement écrit

Secteurs de taille de logement

STL n° Catégorie de cas pour l'application de la taille de logement
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

Secteurs de mixité sociale

SMS n° Diversité de mixité sociale
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

Fixées sur l'ensemble de la zone

HF12 Hauteur maximale de façade
(en mètres)

HF12(A) Hauteur maximale de façade
pourcentage de surface de plancher dédiée
au dernier étage (en mètres)

HT15 Hauteur totale maximale
de la construction (en mètres)

Fixées à partir de la voirie ou de l'espace public existant ou projeté,
d'une limite de zonage ou d'une limite parcellaire
(après se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

R6 Marge de recul imposé
(en mètres)

RM50 Marge de recul minimal
(en mètres)

RM50(A) Marge de recul minimal (en mètres)
à partir de l'axe de la voirie

RO ou R8 Marge de recul imposé
à 0 ou 8 mètres

Bonus de hauteur

EB15 Emprise bâtie maximale (pourcentage
de la surface totale du terrain)

EPT30 Espace en pleine terre minimum (pourcentage
de la surface totale du terrain)

RM4 Marge de recul minimal
(en mètres)

HF12 Séquence définissant une hauteur
maximale de façade (en mètres)

HF12(A) Séquence définissant une hauteur
maximale de façade pourcentage de surface de plancher
dédiée au dernier étage (en mètres)

HT15 Séquence définissant une hauteur totale
maximale de la construction (en mètres)

[EVn] Séquence consensuelle par des
dispositions particulières

Identification et référence (consulter l'atlas des linéaires commerciaux)

LINÉAIRES DESTINÉS A LA DIVERSITE COMMERCIALE

[LCn] Identification et référence (consulter l'atlas des linéaires commerciaux)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMATION

Périmètre et référence de la fiche (consulter le livret des quartiers)

Périmètre SEVESO

PERIMETRE D'ATTENTE
DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

Seuil maximal de construction et d'installation
autorisé à l'intérieur du périmètre
(en m2 de surface de plancher ou d'emprise bâtie)

JJ.MM.AAAA Date limite d'effet de la servitude

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE,
A LA PREVENTION DES RISQUES
ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

Secteurs potentiellement soumis à des risques
d'inondation fluvio-maritimes

IP Tout ou partie du secteur potentiellement inondable : se référer à la réglementation (PPRI)
et à la connaissance du risque le plus récent

Secteurs soumis à des risques technologiques

Périmètres SEVESO

Secteurs d'interdiction de construire
ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature
(plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

Interdiction de construire

Construction sous conditions

Fonctionnement des services publics

Protection des nuisances

Préservation des ressources naturelles

Secteur de mise en valeur des ressources naturelles du sol et du sous-sol

Risques d'affaissement ou d'éboulement

Risques d'inondation par les ruissellements

Zone potentiellement humide

Terrain cultivé situé en zone urbaine (U)
à protéger et inconstructible

Espace bois classé essant ou à créer

Arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'atlas des arbres isolés)

Plantations à réaliser au titre d'obligations
paysagères prescrites par le règlement

Dispositions relative à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières
au titre des continuités écologiques et paysagères

Espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques
aux paysages et au patrimoine)

Dispositions relatives à l'environnement
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager